

Didier GUIMBAIL, Professeur de philosophie au lycée S. Delaunay, à Villepreux
Séance TICE en classe eTwinning du 10 décembre 2009, 10h00-12h00
<http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/direct/>
<http://www.coin-philo.net/eee.tice.09-10.php>

Les animaux ont-ils des droits ?

Argument général

La réflexion sur le statut de l'animal est devenue centrale et indique une inquiétude relative à notre propre situation. Les travaux scientifiques et les études éthologiques obligent à réviser la position qui fait de l'homme un être à part, un « empire dans un empire », selon le mot de Spinoza. Les animaux apparaissent de plus en plus comme des sujets et non comme des objets utilisables à notre convenance. Dans ce contexte, le développement de l'élevage industriel ou le maintien d'expérimentations qui infligent de cruelles souffrances sont perçus comme des injustices à bannir. Mais reconnaître une communauté d'origine à l'homme et à l'animal conduit-il nécessairement à penser que ce dernier a des droits ? Que signifie ce concept ? A cette question devra s'ajouter une autre, apparemment saugrenue. Qu'entendons-nous par « animal » ?

Extraits de textes :

« Il me semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible ; qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraité inutilement par l'autre. »

Rousseau

Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Préface

« Relativement à cette partie de la création qui est vivante quoique dépourvue de raison, la violence assortie de cruauté dans la façon de traiter les animaux est encore plus profondément opposée au devoir de l'homme envers lui-même, parce que cela émousse en l'homme la sympathie à l'égard de leurs souffrances, affaiblit et anéantit peu à peu une disposition naturelle, très profitable à la moralité dans les relations envers les autres hommes, - bien qu'il soit, entre autres, permis à l'homme de tuer les animaux d'une façon expéditive (sans torture), ou de leur imposer un travail (puisque aussi bien les hommes doivent eux-mêmes s'y soumettre) à condition qu'il n'excède pas leurs forces ; en revanche il faut exécuter les expériences physiques au cours desquelles on les martyrise au seul profit de la spéculation, alors qu'on pourrait se passer d'elles pour atteindre le but visé. Mieux, la reconnaissance pour les services longtemps rendus par un vieux cheval ou un vieux chien (tout comme s'ils étaient des hôtes de la maison) appartient *indirectement* au devoir de l'homme, c'est-à-dire au devoir observé *en considération* de ces animaux, mais *directement* considérée, cette reconnaissance n'est jamais que le devoir de l'homme *envers* lui-même. »

Kant, Métaphysique des Mœurs

Livre 1 « *Des devoirs parfaits envers soi-même* » § 17